



La lettre du SCOT

Anticiper et imaginer ensemble l'avenir du territoire Midi-Quercy

Le SCoT, un outil stratégique

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy est en cours d'élaboration. Pour la première fois sur ce territoire, un document d'urbanisme est conçu à l'échelle des trois intercommunalités, fédérées au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

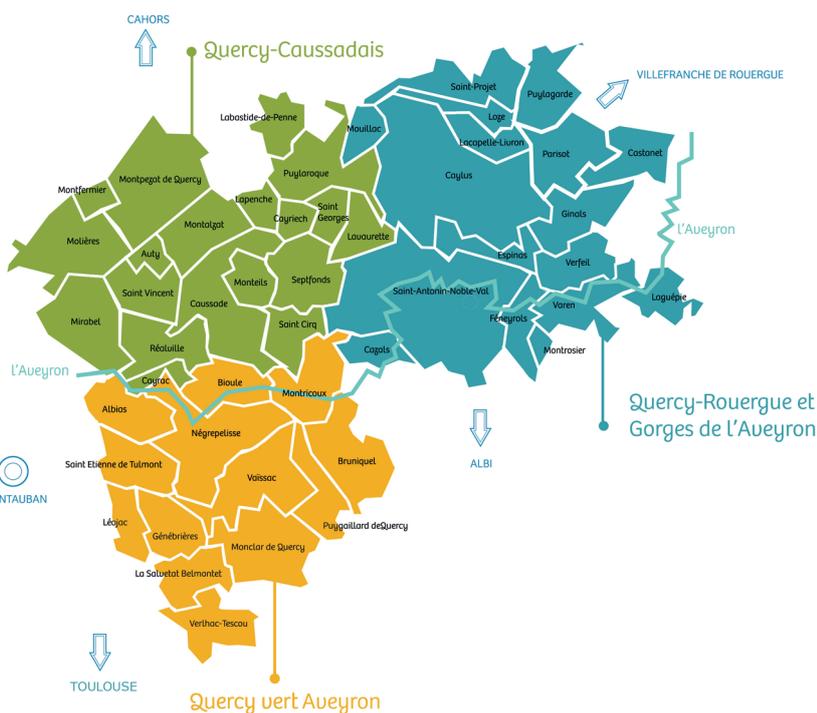
Le SCoT est l'outil de planification territoriale et stratégique qui permet de définir, au sein du périmètre du schéma, les grandes orientations d'aménagement et de développement durables du territoire pour les 15 à 20 ans à venir. Elaborer un SCoT, c'est définir un projet fédérateur pour favoriser une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme. C'est apporter une vision d'ensemble pour ce territoire et pour son évolution, se fixer un cap, des ambitions, des objectifs pour l'avenir et définir ensemble des orientations afin de les atteindre.

Les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy ont prescrit l'élaboration de ce SCoT en se fixant trois objectifs principaux :

- ➔ Promouvoir un développement durable, préserver et mettre en valeur un cadre de vie de qualité
- ➔ Renforcer le dynamisme économique du territoire et ses facteurs d'attractivité
- ➔ Conforter la cohérence d'ensemble et une solidarité du territoire.

Le SCoT fixe, au sein du périmètre qui a été arrêté, les objectifs d'un ensemble de politiques publiques sectorielles qui concernent le cadre de vie, l'aménagement et le développement du territoire. Il met en cohérence ces politiques, à une échelle adaptée. Il intègre aussi des documents de planification supérieurs, produits à d'autres échelles territoriales. Le SCoT constituera un cadre de référence pour un ensemble de documents dont les Plans Locaux d'Urbanisme et les Cartes communales ainsi que certaines opérations et autorisations. Il sera un guide de référence pour les acteurs publics et privés.

L'élaboration d'un SCoT est le fruit de choix politiques et d'une réflexion collective. Elle associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les acteurs du territoire : élus, personnes publiques, habitants, associations locales, autres personnes concernées... Une fois élaboré, ce schéma a vocation à être mis en œuvre et à être évalué. Il pourra aussi évoluer.



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Midi-Quercy est un établissement public constitué entre 3 Communautés de communes. Le périmètre du SCoT correspond au périmètre du PETR du Pays Midi-Quercy.

- 49 communes sont réparties au sein de ces 3 intercommunalités : 48 communes en Tarn-et-Garonne et 1 commune dans le Tarn (Montrosier).
- Près de 50 000 habitants en 2015 soit approximativement 20% de la population du département de Tarn-et-Garonne
- 1 195 km² : près du tiers de la superficie du département de Tarn-et-Garonne
- Une faible densité de population en moyenne : 41,7 hab / km² en 2015 (68,7 hab / km² dans le Tarn-et-Garonne).





Quel est le contenu d'un SCoT ?

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE EST CONSTITUÉ DE 3 DOCUMENTS :

Le **Rapport de présentation** explique les choix qui ont été retenus pour élaborer les autres documents du SCoT. Il comprend un **diagnostic territorial** et une **analyse de l'état initial de l'environnement** qui mettent en évidence les caractéristiques du territoire, son fonctionnement, les tendances à l'œuvre, les forces, les faiblesses et les besoins dans différents domaines. Une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur une dizaine d'années est incluse. Ce Rapport décrit aussi l'articulation du SCoT avec d'autres documents de référence, établis à d'autres échelles territoriales.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** fixe les **objectifs des politiques publiques dans divers domaines**, tels que l'urbanisme, le logement, les transports et déplacements, le développement économique, la préservation et la mise en valeur des espaces et des ressources naturelles, les continuités écologiques...

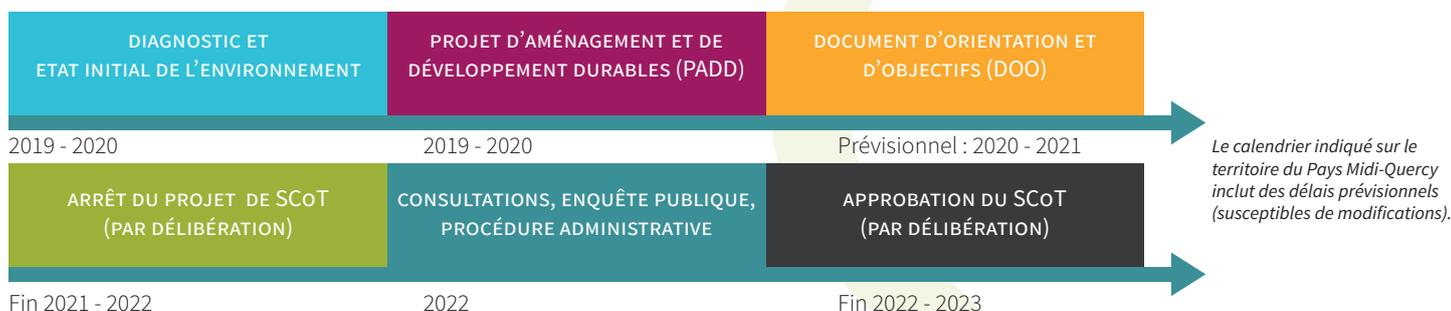
Le PADD traduit un positionnement et des objectifs stratégiques qui correspondent au mode de développement futur qui est souhaité sur ce territoire, pour le long terme.

Le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** précise les actions à mettre en œuvre, à partir des objectifs définis dans le PADD. Il **détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace, les grands équilibres à respecter, les conditions d'un développement maîtrisé et équilibré du territoire...** Le DOO contient des prescriptions. Il est opposable aux documents d'urbanisme, à certains programmes, plans, autorisations, opérations foncières et d'aménagement, dans un rapport de compatibilité (et non de conformité).



Comment ce schéma est-il élaboré ?

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DU SCOT SONT LES SUIVANTES :



Avec qui le SCoT est-il élaboré, en Midi-Quercy ?

LE SCOT EST ÉLABORÉ AVEC LA PARTICIPATION D'UN ENSEMBLE D'ACTEURS DU TERRITOIRE ET DANS LE CADRE D'UNE CONCERTATION :

Le **pilotage politique** est assuré par le Comité Syndical du Pays Midi-Quercy, l'organe délibérant du PETR, composé d'une quarantaine de sièges. Il établit les choix majeurs sur le projet de SCoT à différentes étapes, par délibération. Il débat aussi sur les orientations du PADD. Il arrête le bilan de la concertation. Les séances du comité syndical sont préparées en réunion du Bureau du PETR, composé d'une dizaine d'élus ; les 3 Communautés de communes membres du PETR y sont représentées. Le Bureau exerce, par délégation, certaines attributions de l'organe délibérant.

Le **pilotage technique** est assuré par + du PETR. Elle émet un avis sur les propositions et les documents établis par les consultants, coordonne et suit l'ensemble du projet sur les plans technique, administratif et financier, prépare les différentes réunions, les projets de délibération, échange avec les personnes publiques, des partenaires, le public...

Les documents du SCoT sont préparés par un groupement de bureaux d'études sélectionné par le PETR. En collaboration avec celui-ci il anime, à différentes phases du projet, un ensemble de réunions auprès de divers publics : des comités de pilotages, séminaires, réunions thématiques, réunions techniques...

L'**élaboration du SCoT fait l'objet d'une concertation** pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Elle associe les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Pour savoir comment vous informer sur le projet de SCoT en cours d'élaboration et exprimer votre avis, veuillez consulter la dernière page de cette Lettre.

Les 49 Communes du Pays Midi-Quercy, des membres du conseil de développement territorial du Pays Midi-Quercy et des personnes ressources (par exemple l'Agence de l'eau Adour Garonne, le CAUE 82...) sont consultées par le PETR à différentes étapes, pour information et avis sur ce projet.

Des personnes publiques sont associées à l'élaboration de ce schéma, par exemple l'Etat (préfectures 82 et 81, DDT 82 et 81, DREAL Occitanie...), la Région Occitanie, les départements 82 et 81, les chambres consulaires 82 et 81, SNCF Réseau, les Communautés de communes membres du PETR du Pays Midi-Quercy, les établissements publics chargés de SCoT limitrophes. Elles émettent un avis sur le projet de SCoT arrêté. Elles sont associées aux étapes clés de la conception de ce schéma.

Des personnes publiques sont consultées à leur demande : les communes limitrophes, les associations de protection de l'environnement agréées, certaines associations locales d'utilisateurs, les commissions départementales 82 et 81 de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement constituent les fondements du projet qui est défini dans le SCoT. Sans des constats partagés, il ne peut y avoir de projet collectif. 13 rencontres territoriales ont été organisées dans les communes, pour écouter et échanger avec les élus. Une enquête a ensuite été réalisée sur le logement locatif communal et sur les zones d'activités économiques au sein du périmètre de ce SCOT. Les constats majeurs liés au diagnostic territorial et à l'état initial de l'environnement, issus de l'analyse des données documentaires et statistiques, ont été présentés et soumis à la réflexion collective lors de différentes réunions, par exemple lors d'ateliers sur l'agriculture, sur l'eau puis sur l'habitat (en présence d'une trentaine à une quarantaine de personnes), lors de comités de pilotage (en présence d'une vingtaine à une trentaine de personnes), lors d'un séminaire d'une journée (près de 70 personnes étaient présentes)...

5 grandes lignes de forces résument les constats du diagnostic territorial et de l'analyse de l'état de l'environnement : les modes de développement, la gestion de l'espace, l'équilibre du territoire, l'économie des flux, le bien-être et l'art de vivre.

Les modes de développement

→ Une croissance démographique importante (10 364 habitants de plus de 2000 à 2015), concentrée à l'Ouest. L'analyse des évolutions démographiques depuis les années 90 montrent de plus en plus l'influence de l'agglomération montalbanaise dans le secteur Ouest (cf. illustrations ci-contre).

→ Une tendance au vieillissement surtout à l'Est et sur la frange Nord du territoire. L'analyse des dynamiques démographiques révèlent des modifications conséquentes du profil général de la population en Midi-Quercy : une réduction de la taille des ménages, une augmentation du nombre de personnes seules et de personnes âgées.

→ Le parc immobilier est principalement ancien à l'Est du territoire (40 % du parc est postérieur à 1949) alors que dans les autres secteurs il est majoritairement récent (64 % du parc en Quercy Caussadais et 73 % du parc en Quercy Vert Aveyron est postérieur à 1949). L'augmentation de la vacance de ce parc traduit un déséquilibre entre les logements existants et les besoins. 67 % des ménages sont composés de 1 à 2 personnes, cependant les logements de 5 pièces et plus représentent 43 % du parc.

→ Le développement économique est caractérisé par une tertiarisation des emplois (commerces, services, enseignement, santé, social, administration, représentent les 2/3 des emplois) ; par les activités agricoles et industrielles, essentielles pour le territoire (elles représentent respectivement 10% et 14% des emplois) et par un maillage dense d'artisans. Une dépendance aux pôles d'emplois extérieurs est observée (notamment pour les communes situées à l'Ouest du Pays Midi-Quercy, à proximité de l'agglomération montalbanaise).

→ 6 communes constituent les 3 pôles d'emplois principaux sur le territoire :

- Caussade, pôle d'emplois majeur (3 275 emplois)
- Nègrepelisse (1 893 emplois), Albiac (675 emplois) et Saint-Etienne-de-Tulmont (652 emplois)
- Caylus (742 emplois) et Saint-Antonin-Noble-Val (715 emplois)

→ L'attractivité touristique est liée à la qualité de vie résidentielle, à la qualité des espaces naturels et du patrimoine qui sont valorisées par la stratégie territoriale autour du « tourisme durable ».



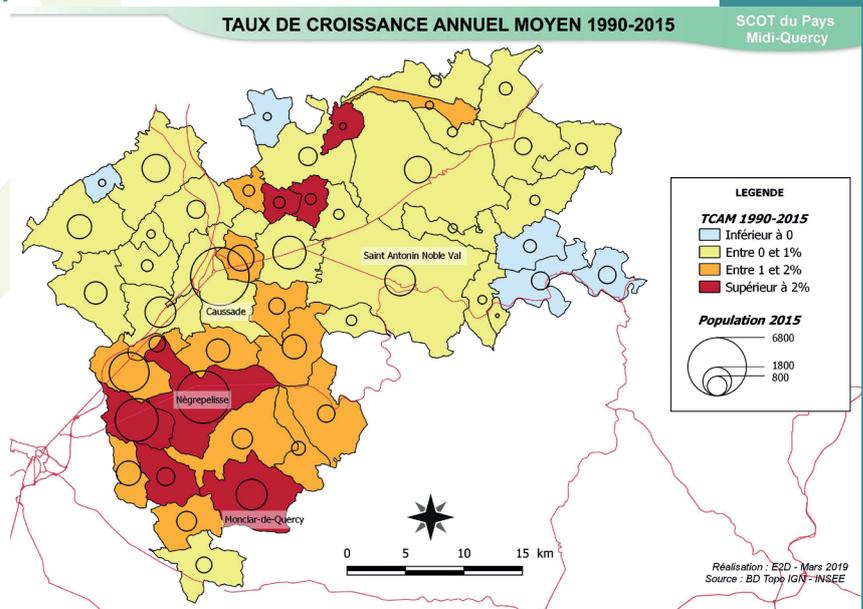
Séminaire à Septfonds, sur le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement - Juillet 2019



Atelier Habitat à Bruniquel - Septembre 2019

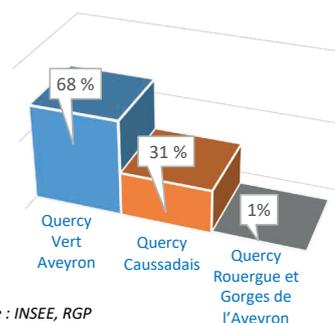


Travaux en groupes lors du séminaire



RÉPARTITION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DU PAYS MIDI-QUERCY, PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, DEPUIS LES ANNÉES 90

10555 nouveaux habitants de 1990 à 2015



ÉVOLUTION DU PARC IMMOBILIER DE 2010 À 2015 (source INSEE) :

- . 285 logements sont devenus vacants
- . 300 nouveaux logements ont été créés



La gestion de l'espace

→ En 2019, plus de 1300 exploitations ont leur siège sur ce territoire, soit 29 % des exploitations du Tarn-et-Garonne. L'agriculture est contrastée selon les secteurs entre céréales, arboriculture, élevage, vigne... Le modèle polyculture-élevage est majoritaire mais en recul.

→ Des ressources minérales exploitées (10 carrières) ; des boisements peu valorisés.

→ La ressource en eau est soumise à un déséquilibre quantitatif sur lequel sont menées des réflexions entre les gestionnaires des bassins versants de l'Aveyron et du Tarn, en vue d'anticiper les besoins futurs et de répondre aux différents enjeux (des précisions sont fournies en page 7 de la lettre).

→ Un potentiel en matière de transition énergétique acté par un Plan Climat Air Energie Territorial.

→ Une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers évaluée à 1 155 hectares en 10 ans. Des dynamiques différenciées apparaissent en Midi-Quercy : une consommation d'espaces liée à une forte croissance démographique et aux zones d'activités économiques à l'Ouest (avec une consommation importante en Quercy Vert Aveyron) ou liée à une forme d'habitat moins dense à l'Est. Cette consommation met également en évidence un urbanisme « à deux vitesses » (au coup par coup et sous forme d'opérations d'ensemble). La réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est un sujet de plus en plus prégnant dans le contexte législatif et réglementaire, afin de réduire la tendance à l'artificialisation des sols et les conséquences négatives d'une consommation foncière non maîtrisée.

La superficie agricole utilisée représente plus de 50% de la superficie du territoire mais **elle diminue** : plus de 3000 hectares de terres agricoles perdues entre 2000 et 2016. L'espace agricole se caractérise par une forte diversité de cultures :

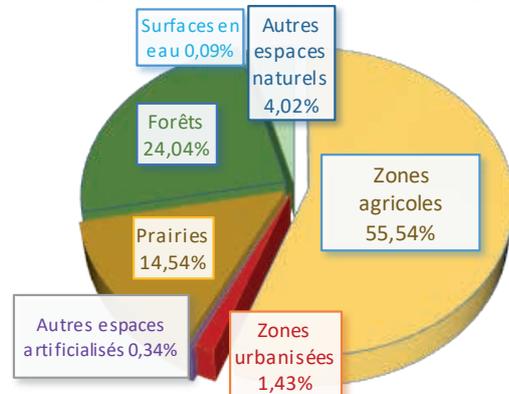
AU SUD-OUEST, une agriculture à très forte valeur ajoutée (arboriculture de vallée et semences) et la présence de grandes cultures céréalières,

AU NORD-OUEST, une zone de coteaux à usage agricole diversifié (arboriculture de coteaux, viticulture, prairies)

AU CENTRE, une zone de plaine qui évolue à l'Est vers une zone de causses tournée vers l'élevage (prairies).

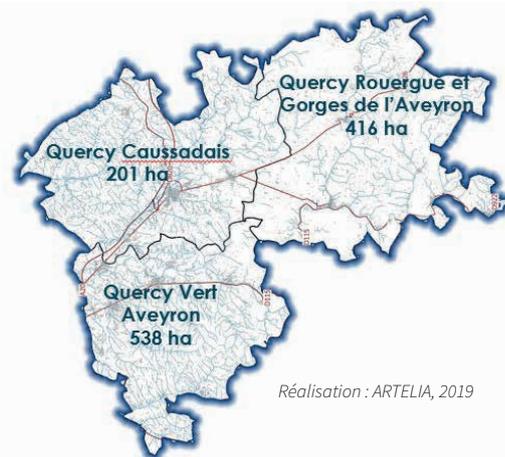
Une diminution du nombre d'exploitations agricoles est observée depuis plusieurs décennies, atténuée entre 2010 et 2019, mais de nombreux exploitants partiront à la retraite dans les prochaines années. La taille des exploitations agricoles augmente au fil des ans.

LES MODES D'OCCUPATION DES SOLS



Source : Corine Land Cover, 2012

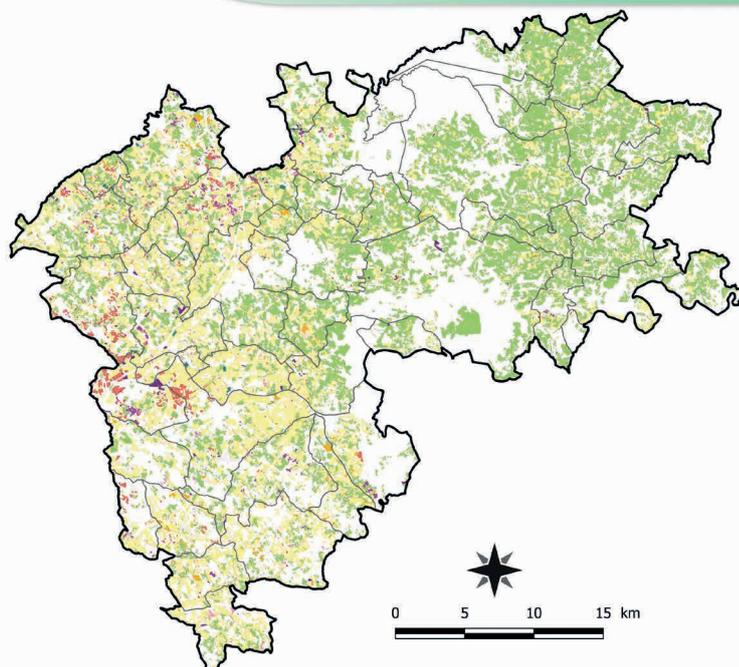
BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS EN 10 ANS, PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES



Réalisation : ARTELIA, 2019

CULTURES MAJORITAIRES DES ILOTS PAC EN 2017

SCOT du Pays Midi-Quercy



| LEGENDE | |
|--|------------|
| Cultures majoritaires (superficie en hectares) | |
| Fourrage, prairies et parcours | (33 203,6) |
| Céréales | (18 298) |
| Oléagineux | (5 970,4) |
| Gels | (1852,78) |
| Vergers | (1195,5) |
| Divers | (830,51) |
| Légumineuses | (782,4) |
| Légumes-fleurs | (452,58) |
| Vignes | (351,06) |
| Autres cultures industrielles | (84,35) |
| Plantes à fibres | (0,43) |

Réalisation : E2D - Février 2019
Source : RPG 2017



L'équilibre du territoire

→ Une ruralité perçue comme un facteur d'équilibre, avec un besoin de mise en réseau et de solidarité entre les différents espaces.

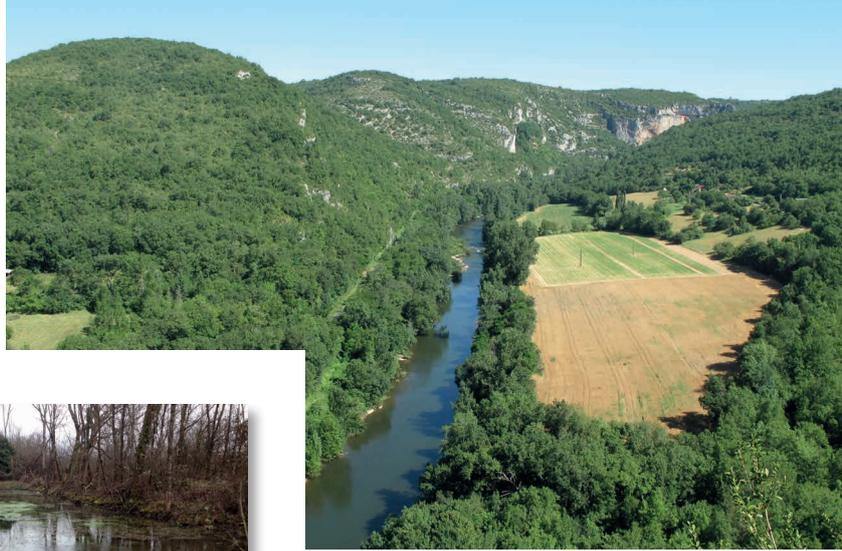
→ Une qualité du cadre de vie, vécue comme un élément d'identité fédérateur du territoire.

→ Une différenciation entre les secteurs Est et Ouest au niveau démographique. Des familles davantage installées à l'Ouest ; un vieillissement de la population plus prononcé à l'Est ; de nettes disparités dans les revenus des ménages.

→ Un bon niveau global d'équipements mais avec des temps d'accès aux pôles de services de la gamme supérieure de plus de 30 minutes pour quelques secteurs (Laguépie, Puylaroque).

→ Un équilibre environnemental fragile ; des zonages de protection de la biodiversité concentrés dans la partie Est du territoire et sur la vallée de l'Aveyron alors que les principales pressions s'expriment à l'Ouest.

→ Des risques naturels variables en fonction des secteurs : risque inondation présent sur l'ensemble du territoire (la plupart des communes concernées sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondation - PPRI) ; risque mouvements de terrain faible à moyen présent à l'Ouest et à l'Est ; risque feu de forêt aléa faible à moyen (aléa moyen sur les secteurs de Bruniquel, Cazals, Saint Antonin-Noble-Val, Loze et Mouillac). Le territoire est globalement peu exposé aux risques technologiques.



Les gorges de l'Aveyron



Une mare restaurée en Query Caussadais

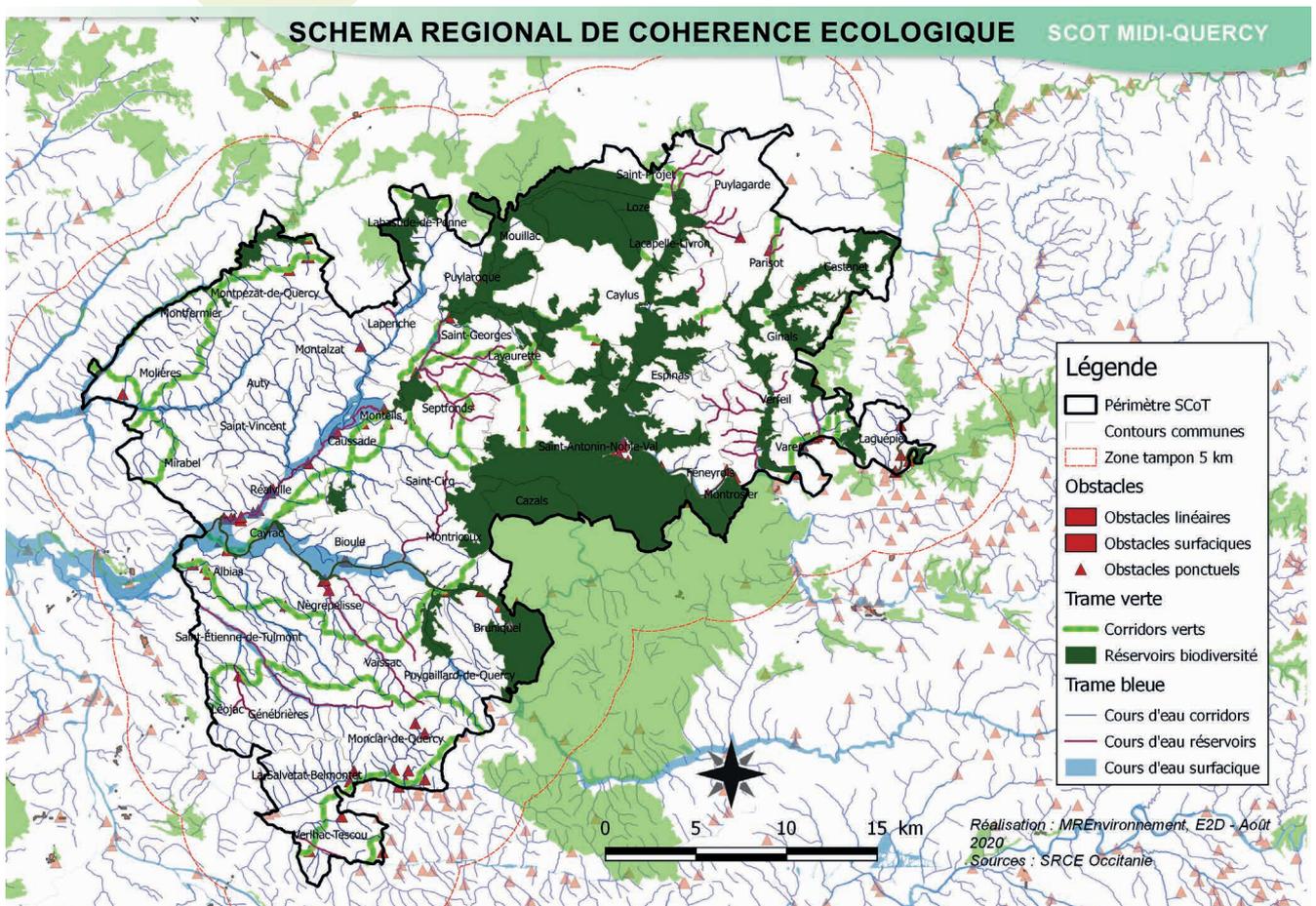
Afin de préserver la biodiversité des territoires, le SCoT doit définir une **Trame verte et bleue** constituée de **réservoirs de biodiversité** (il s'agit des secteurs d'habitats favorables à un groupe d'espèces donné) et de **corridors écologiques** assurant la connexion entre ces réservoirs. Cette trame prend en compte la Trame verte et bleue déjà définie à l'échelle régionale dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ainsi que les espaces naturels remarquables définis par les lois relatives au Grenelle de l'environnement.

La trame bleue comprend l'ensemble des milieux aquatiques et humides du territoire : cours d'eau permanents ou non, espaces de mobilité des cours d'eau, plans d'eau, zones humides.

La trame verte comprend l'ensemble des éléments boisés et des milieux ouverts et semi-ouverts du territoire : bois / forêts, réseau bocager, prairies, landes...

Le territoire du SCoT comprend plusieurs réservoirs de biodiversité et est traversé par de nombreux corridors écologiques définis dans le SRCE, cf. la carte ci-dessous.

Lorsque le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Occitanie 2040 sera approuvé, il se substituera au SRCE et à d'autres schémas régionaux.





L'économie des flux

→ L'autoroute A20 constitue un axe majeur de déplacement et d'accès au territoire, depuis Cahors, Montauban ou depuis l'agglomération toulousaine (22 700 véhicules/jour, selon les données fournies par le Conseil Départemental 82).

→ Les autres axes majeurs de déplacements routiers sont les départementales. Parmi les principaux axes routiers :

la RD820 (Montauban-Caussade-Cahors), dans les secteurs d'Albias et de Réalville, reçoit de 9400 à 10500 véhicules/jour

la RD926 (Caussade - Villefranche-de-Rouergue) reçoit plus de 8000 véhicules/jour entre Caussade et Septfonds puis de 5000 à 8000 véhicules/jour entre Septfonds et Caylus

la RD115 (Montauban - Nègrepelisse - Saint Antonin-Noble-Val - Montrosier) reçoit de 5000 à 8000 véhicules/jour jusqu'à Nègrepelisse, puis moins de 1500 au-delà.

→ L'usage de la voiture est largement prépondérant sur le territoire, malgré la présence de modes de déplacements alternatifs (transport à la demande, Rézo Pouce, plateforme numérique PARTAJ...). Les gares représentent un potentiel à valoriser.

→ Le territoire bénéficie de deux réseaux ferrés et de 4 gares :

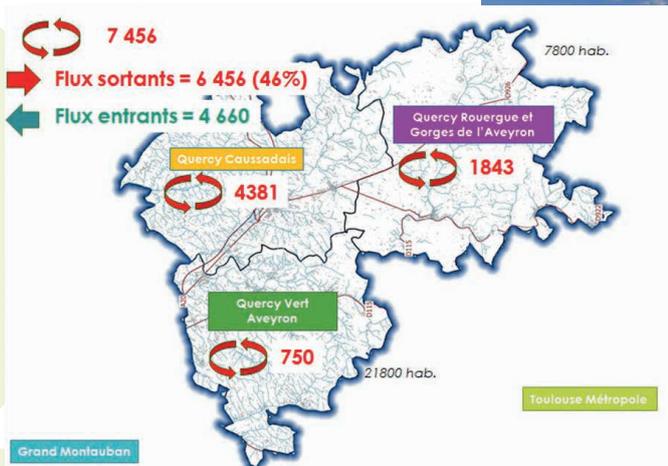
- la ligne Montauban-Cahors (gares d'Albias et de Caussade)
- la ligne Toulouse-Brive-la-Gaillarde (gares de Varen et de Laguépie)

→ Un peu plus de la moitié des déplacements domicile-travail s'effectuent au sein du territoire du SCOT. Les flux entrants sont importants et témoignent de l'attractivité économique du territoire, les flux sortant témoignent de la dépendance aux pôles d'emplois extérieurs, dont principalement l'agglomération de Montauban.

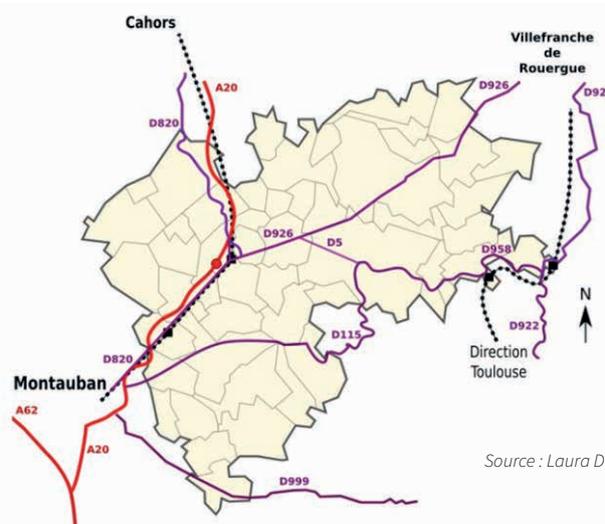
Les flux domicile-travail représentent globalement près de 7500 navettes à l'intérieur même du Pays Midi-Quercy, soit environ 54% des flux des actifs du territoire*. La proximité du territoire Quercy-Vert Aveyron avec Montauban et l'accessibilité par l'autoroute A20 expliquent que les flux sortants de ce territoire (82%) sont bien plus importants que les flux internes (18%). Quant aux navettes internes au Quercy Caussadais et au Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, elles représentent environ un tiers des déplacements domicile-travail des actifs de ces deux territoires.

→ Des flux touristiques importants et croissants. Les déplacements touristiques valorisent les itinéraires cyclables et les chemins de randonnés, nombreux au sein du Pays Midi-Quercy : des pistes cyclables et/ou cheminements doux sont aménagés dans de nombreuses communes. La véloroute de la vallée et des gorges de l'Aveyron traverse le territoire du Pays Midi-Quercy et favorise sa découverte. Elle s'étend sur 85 km de Montauban à Laguépie.

*Cet indicateur porte uniquement sur les actifs de 15 à 64 ans ; les flux au sein d'une même commune ne sont pas comptabilisés de même que les valeurs inférieures à 50 déplacements.



LE RÉSEAU ROUTIER ET FERRÉ SUR LE TERRITOIRE DU PAYS MIDI-QUERCY



Source : Laura Duponteil, 2016



Chemin de l'eau sur le PR1 en Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron



Véloroute - Traversée de la vallée de l'Aveyron



Le bien-être et l'art de vivre



→ Une richesse patrimoniale, paysagère, environnementale et sociale, socle de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays Midi-Quercy. Une dimension culturelle reconnue au travers du patrimoine archéologique, historique et préhistorique, des évènements culturels...

→ Cette richesse est le fondement de stratégies de développement territorial visant une meilleure connaissance de ce patrimoine, de ces ressources et leur valorisation : inventaire du patrimoine bâti, stratégie touristique, projet de « Pays d'Art et d'Histoire », plan climat air énergie territorial, projet alimentaire territorial...



Matériaux traditionnels : la pierre (1 à Caylus et 3 à Lacapelle-Livron), la brique cuite (2 à Caussade) et la brique crue (à Génébrières)

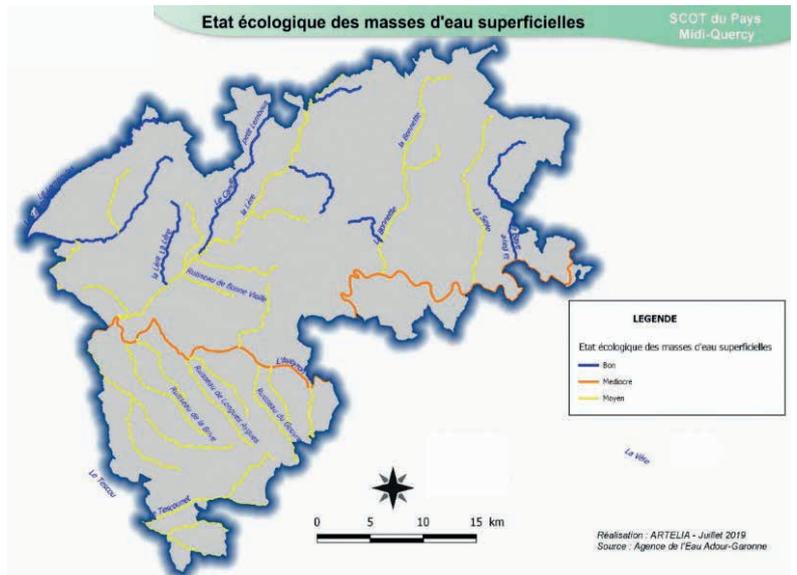
→ Le Pays Midi-Quercy hérite d'un patrimoine architectural et urbanistique reconnu, dont la base des organisations urbaines médiévales reste encore visible. On distingue 3 grands types d'implantation : en plaine (Caussade, Nègrepelisse, Albi, Saint Antonin-Noble-Val...), perchés (Montricoux, Puylaroque, Monclar-de-Quercy...), sur pentes (Caylus...).

→ La ressource en eau est un thème majeur du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement. Elle conditionne un grand nombre d'activités, d'usages et d'enjeux économiques et environnementaux : l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'agriculture, la biodiversité (préservation des cours d'eau, des zones humides...), les activités récréatives et touristiques, etc. Le territoire du Pays Midi-Quercy est particulièrement tributaire de cette ressource. Il souhaite, par le SCOT, participer à sa préservation et à sa bonne gestion sur le long terme.

Au niveau quantitatif, le bassin de l'Aveyron aval est classé par le SDAGE* Adour-Garonne 2016-2021 en déséquilibre important. 2 masses d'eau souterraines sont classées en zones à protéger pour le futur (Calcaires des Causses du Quercy bassin versant de l'Aveyron et bassin versant du Lot). Plusieurs Plans de Gestion des Etiages ont été établis mais ils sont à ce jour peu opérationnels. De fortes tensions demeurent sur la ressource (notamment liées aux prélèvements d'eau). Des échanges sont en cours depuis plusieurs années à l'échelle des bassins du Tarn et de l'Aveyron pour répondre aux différents enjeux.

Au niveau qualitatif, la majorité des eaux superficielles présentent un état écologique moyen. L'état chimique est bon. Les pressions significatives s'exerçant sur les masses d'eau sont dues, selon les cas, aux pollutions diffuses (azote, pesticides), aux rejets de stations d'épuration, aux ruissellements des terres perméables, à des dysfonctionnements de systèmes d'assainissement, à des altérations hydromorphologiques. Plusieurs programmes de gestion des cours d'eau, établis par des Communautés de communes dans un cadre partenarial, visent la reconquête de leur état écologique. Pour pérenniser la ressource, le partage et la gestion de l'eau doivent être améliorés à l'échelle des grands bassins versants.

Les constructions traditionnelles offrent de nombreux exemples de principes constructifs élaborés à partir des matériaux prélevés sur le territoire. La terre crue, la brique et la pierre calcaire sont les matériaux principalement mis en œuvre. Ces compositions génèrent des camaïeux de couleurs qui connotent les différents paysages du territoire. Des constructions contemporaines intègrent des matériaux de l'architecture rurale traditionnelle.



*SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Aperçu d'enjeux majeurs sur le territoire du Pays Midi-Quercy

A partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, plusieurs enjeux majeurs pour l'aménagement et le développement de ce territoire peuvent être mis en évidence. Ainsi, l'eau, l'agriculture, la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers sont des enjeux communs à l'ensemble du territoire. Autour de ces enjeux se fédèrent des stratégies pour valoriser les atouts du Midi-Quercy, soutenir une attractivité cohérente avec une gestion durable des ressources naturelles, et renforcer la résilience du territoire vis-à-vis des menaces liées au changement climatique.

- **L'EAU**, par la présence déterminante des vallées, lien spatial du Pays Midi-Quercy, constitue une ressource et une richesse essentielle mais vulnérable
- **L'AGRICULTURE** joue de multiples rôles, dans le système économique du territoire, dans la formation des paysages (en épousant la géographie contrastée du territoire) et dans l'identité du Midi-Quercy
- **LA GESTION ÉCONOME DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS** : l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, importante au cours des 40 dernières années en particulier sous la forme d'un étalement urbain, rencontre aujourd'hui ses limites.

Ces 3 enjeux transversaux formeront un fil conducteur commun à l'ensemble du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT.

Comment s'informer sur le projet de SCoT en cours d'élaboration ?

① AU SIÈGE DU PETR DU PAYS MIDI QUERCY, où des documents sont mis à la disposition du public au fur et à mesure de leur élaboration ; ils sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture du public, au 12 rue Marcelin Viguié, 82 800 Nègrepelisse

① SUR LE SITE INTERNET DU PAYS MIDI QUERCY, à l'adresse suivante : paysmidiquercy.fr

① EN PARTICIPANT AUX RÉUNIONS PUBLIQUES concernant le projet de SCoT en cours d'élaboration (cf. précisions ci-dessous).

Comment contribuer, faire part de son avis ?

- **EN ÉCRIVANT DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION** mis à la disposition du public, au siège du PETR du Pays Midi-Quercy et au siège de chaque établissement public de coopération intercommunale membre (Communauté de Communes du Quercy Caussadais, Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron, Communauté de Communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron) aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- **EN ÉCRIVANT PAR COURRIER** à Monsieur le Président, au PETR du Pays Midi-Quercy, 12 rue Marcelin Viguié, 82 800 Nègrepelisse
- **EN PARTICIPANT AUX RÉUNIONS PUBLIQUES** concernant le projet de SCoT en cours d'élaboration, qui seront annoncées par voie de presse et sur le site Internet du Pays Midi-Quercy
- Par ailleurs certains acteurs spécifiques (par exemple des élus, des membres du conseil de développement territorial...) sont mobilisés dans des **RÉUNIONS THÉMATIQUES** sur le projet de SCoT en cours d'élaboration.

Pour information, la délibération qui prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Midi-Quercy, qui définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation est consultable sur le site internet du Pays Midi-Quercy et au siège du PETR du Pays Midi-Quercy.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTS :

PETR du Pays Midi-Quercy
12 rue Marcelin Viguié - 82 800 Nègrepelisse

Tél : 05 63 24 60 64
Site internet : paysmidiquercy.fr
Mél. : scotmidiquercy@info82.com

Conception graphique, édition : Pays Midi-Quercy

Réalisation : E2D, ARTELIA, MRE, EAU, Pays Midi-Quercy

Crédits illustrations : © Agence de l'eau Adour Garonne, ARTELIA, Conseil Départemental 82, L. DUPONTEIL, E2D, FDC 82 (JF. CAUSSE), IGN, INSEE, Google maps, Inventaire général Région Occitanie, J. DAMASE, MRE, Office de tourisme Causses et Gorges de l'Aveyron, Tarn-et-Garonne Tourisme, Pays Midi-Quercy, Région Occitanie, Fédération de Pêche 82, Lezbroz, Biljara.

Impressions : TECHNIPRINT - 2020 - Entreprise labellisée Imprim'Vert



Financé par

